

Le 25 mai 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **ACTION COEUR DE VILLE : INAUGURATION DE L'OPERATION D'ACQUISITION-AMELIORATION AVENUE DE PARIS A BRIVE-LA-GAILLARDE.**

**Action Logement, la ville de Brive-la-Gaillarde et la communauté d'agglomération du Bassin de Brive ont inauguré le mardi 25 mai 2021, le programme de réhabilitation de l'immeuble avenue de Paris à Brive porté par un investisseur privé. Cette opération de réhabilitation s'inscrit dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville (ACV) visant à revitaliser les centres-villes.**

L'inauguration du site s'est déroulée le **mardi 25 mai 2021**, en présence de **Monsieur Frédéric SOULIER**, Maire de Brive et Président de la communauté d'agglomération du Bassin de Brive, **Monsieur Jean-Pierre SIRY**, membre du Comité régional Action Logement Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, proposé par Action Logement, une convention opérationnelle a été signée le **18 juin 2019** afin d'aider et d'accompagner à la revitalisation du centre-ville de Brive, tout en valorisant et renforçant le lien emploi – logement. L'opération de réhabilitation située au **4 avenue de Paris** est une mise en œuvre concrète de ce dispositif qui a été rendue possible grâce au porteur du projet.

L'immeuble se compose de **2 étages : 1 local commercial** au rez-de-chaussée, **5 logements** dont **4 à loyers plafonnés** ont été créés (**1 T4 et 4 T2**). L'ensemble des réalisations s'accompagne de prestations de haut niveau qui répondent aux enjeux contemporains en matière d'habitat. Cette opération d'envergure, a été rendue possible grâce au financement d'Action Logement mis en place dans le cadre du Programme Nation Action Cœur de Ville - prêt et/ou subvention – l'investissement financier d'Action Logement à ce projet s'élève à la somme de **276 000 €** sur un montant total de plus de **1 660 000 €**.

À travers cette opération, Action Logement s'engage auprès de la ville de **Brive-la-Gaillarde** en l'accompagnant de manière durable dans la revitalisation de son centre-ville et en apportant une réponse concrète aux questions relatives à l'attractivité de son territoire, à la mixité sociale et en renforçant le lien emploi – logement.



#### **CONTRIBUTION D'ACTION LOGEMENT A LA RECONQUETE DES CENTRES DES VILLES MOYENNES**

Le **programme national « Action Cœur de Ville »** permet à 222 villes moyennes réparties sur tout le territoire national de développer des projets ambitieux de reconquête de leur centre-ville, formalisés dans le cadre d'une convention pluriannuelle de revitalisation.

La lutte contre les fractures territoriales constitue une préoccupation majeure des partenaires sociaux. Elle conduit ces derniers à s'engager activement en soutien de cette politique publique aux côtés des acteurs des territoires. À ce titre, Action Logement finance le volet habitat du programme en proposant une offre renouvelée de logements accessibles aux ménages salariés grâce à la réhabilitation de bâtis considérés comme stratégiques pour la réussite de projets communaux de revitalisation.

**Dans ce programme, doté au total de 5 milliards d'euros par différents acteurs, Action Logement engage 1,5 milliard d'euros sur 5 ans** sous forme de prêts et de subventions versés directement aux opérateurs du logement social et aux investisseurs privés pour conduire les opérations identifiées en lien avec les communes.

Cette intervention d'Action Logement vise la création d'une gamme variée de logements attractive et adaptée aux besoins des salariés : accession sociale, logement locatif social, privé ou libre par la requalification du bâti ancien de centre-ville. Par cette action volontariste, Action Logement entend activer un levier nouveau au bénéfice du développement de l'emploi et du dynamisme économique des territoires et assurer ainsi pleinement sa vocation d'utilité sociale au service de l'intérêt général.

### À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 65 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 51 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires. Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) - @ActionLogement

Contact presse :

**Action Logement**

Delphine Casse responsable communication 06 23 47 12 74 / [delphine.casse@actionlogement.fr](mailto:delphine.casse@actionlogement.fr)